

Consultation relative à l'Arrangement entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur les modalités de sa participation au bureau européen d'appui en matière d'asile

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a pris connaissance avec intérêt de l'Arrangement entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur les modalités de sa participation au bureau européen d'appui en matière d'asile et remercie Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga de l'avoir consulté.

Nous constatons que le rapport explicatif indique clairement que la participation au bureau européen d'appui en matière d'asile n'a pas de conséquence sur les finances ou le personnel des cantons. Nous espérons que cette affirmation ne sera pas contredite et que cette participation ne créera pas de report de charges supplémentaires sur les cantons.

Nous approuvons cet arrangement et, tout en vous remerciant de nous avoir associé à cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 23 juin 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND